



Processus Budgétaire

BP 2023 – BR 2 2022

Réunions de lancement du 7 Juillet 2022

Direction des Affaires Financières
Pôle Budget – Service Budget

Sommaire

Introduction

Organisation du Pôle Budget de la DAF

Première partie

Périmètre et cadrage du BR 2 2022 et du BP 2023

Deuxième partie

Distinction Enveloppe / Hors Enveloppe & éléments méthodologiques de budgétisation

Troisième partie

Maquette budgétaire DAF et documentation utile au dialogue de gestion

Quatrième partie

Macro calendrier et points d'actualités

Pôle Budget de la DAF : portefeuilles de gestion

Pierre-Yves ZEREGA
Directeur du Pôle Budget

Clara BEDECHIAN
Responsable du Service Budget

Walid KASSEB
Assistant de Gestion Budgétaire
Analyses et Outils

Recrutement en Cours
Assistant(e) de Gestion Budgétaire

Théo CURCI
Assistant de Gestion Budgétaire

Florence LUCCHINI
Assistante de Gestion Budgétaire

Services à Comptabilité Distincte (SACD) - Fondations - Budgets Annexes - Services Interuniversitaires

SUIMPPSAD	SIUMPPS	CNF1*	CNFM	IMERAD	IMERA	PCA* / PCL*	PLAN CAMPUS
		IEC2AD	IECJ				

Services Centraux

9000AD* / 400ADPI	ADMINISTRATION	9000CU* / 400CUCO	CUBE	9000PE*	DPMSE	9000SCHS / 400HS*	DHSE
9000ADEG	MISSION EGALITE	9000HX* / 400HXCO	HEXAGONE	9000SCDD	DVPT DURABLE	9000SCSD / 400SD	DSSD
9000GPCR	CRFCB	9000GP	DRH	9000SCVE*	DEVE		
9000SCCO	COMMUNICATION						

Fonctions Support

				951	DOSI	902 / 402	PATRIMOINE (DDPI - DEPIL)
--	--	--	--	-----	------	-----------	---------------------------

Composantes

916 / 416	SCIENCES	910 / 410	ALLSH	911 / 411	FDSP	913 / 413	SMPM
918 / 418	FSS	912 / 412	IMPGT	917 / 417	FEG	915 / 415	PHARMACIE
933 / 433	INSPE	931 / 431	EJCAM	932 / 432	IAE		
939 / 439	OSU PYTHEAS	937 / 437	IUT	938	IRT		
945 / 445	MMSH	941	CFMI	940 / 440	POLYTECH		

Erasmus Hébergés

9520AEES	ERASMUS INSPE	9520AEAL	ERASMUS ALLSH	9520AEEG	ERASMUS FEG	9520AESM	ERASMUS SMPM
9520AEPY	ERASMUS PYTHEAS	9520AEIU	ERASMUS IUT	9520AEFD	ERASMUS FDSP		
9520AESC	ERASMUS SCIENCES			9520AEPO	ERASMUS POLYTECH		

Services Communs

950 / 450	SCD	954	SFPC	953	SUIO		
952	DRI	955	SUAPS	958	SCCDS		
956	SUMPP	963	UTL	961	SUL		
957	SCASC	965	SCPU	967	CULTURE & SOCIETE		
962	IREM						

Transverse

	Dispositif CVEC de Campus	- Dispositif CVEC - hors CVEC de Campus - Projets PIA (DREAM U - PANORAMA - CAMPUS CONNECTES)	Interface DAF Recherche pour Budget 980 et Amidex
--	---------------------------	---	--

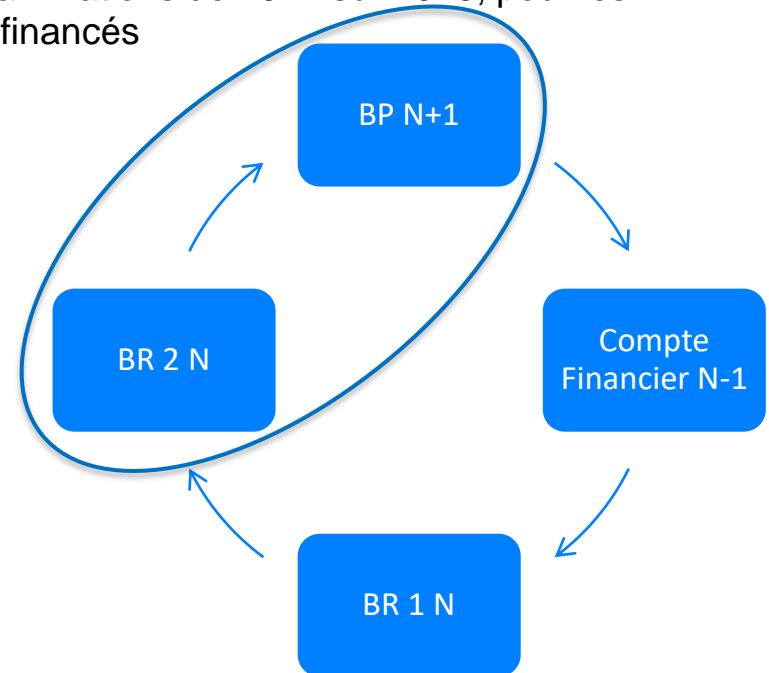


Première partie

BP 2023 – BR 2 2022 : une préparation conjointe

Des objectifs partagés

- Au BR 2, ajuster au plus près les prévisions de réalisation des AE / CP / RE et droits constatés pour avoir des taux de réalisation proches de 100 % au Compte Financier
 - Permet d'améliorer la crédibilité du pilotage financier de l'établissement auprès des tutelles et des partenaires
- Anticiper des déprogrammations / reprogrammations de 2022 sur 2023, pour les dépenses et recettes relevant de contrats financés



BR 2 2022 : Périmètre et cadrage

Périmètre du BR 2 2022

- Ouvert à toutes les structures
- Caractère certain des révisions
- Optionnel, pas de caractère obligatoire
- Seuil raisonnable
- Voté au CA du 22 Novembre 2022

Cadrage du BR 2 2022

- Ajuster si nécessaire les recettes et les dépenses pour se conformer aux prévisions de réalisation à fin d'exercice
- Réajuster les prévisions sur les projets financés, déprogrammer / reprogrammer si nécessaire
- Sur la partie Enveloppe (hors projets financés) : **pas d'ajustements non équilibrés** > *pas de diminution des recettes sans diminution des dépenses correspondantes, ni de dépenses complémentaires sans contrepartie en recette*
- les demandes de virements de masses et les transferts inter-sociétés seront possibles, mais soumis à arbitrage

BR 2 2022 : Inscription des demandes dans la maquette de collecte de la DAF

Le BR 2 sera renseigné dans la maquette de collecte de la DAF sur un onglet dédié, les mouvements qui doivent apparaître sont :

- ✓ Les ajustements des dépenses de fonctionnement et d'investissement
- ✓ Les ajustements des recettes de fonctionnement (et d'investissement)
- ✓ Les ajustements des dépenses et des recettes sur projet financé (PFI financé) (toutes masses)
- ✓ **Les dépenses de masse salariales sur RP hors éOTP (9000GPMS - NA), financées par des recettes supplémentaires ou dans le cadre d'un virement de masse**
 - A inscrire également côté DRH MSE

Identification par les typologies de variation

- En face de chaque modification du budget, il devra être renseigné une typologie de variation permettant de mieux retracer les demandes et identifier les arbitrages
- ✓ La typologie s'apprécie en fonction de l'impact de la demande en droits constatés

BR 2 2022 : Inscription des demandes dans la maquette de collecte de la DAF

Détail des typologies de variation

- **Variations Hors Virements de Masse**
 - Variation de Dépenses financées par une variation de Ressources Propres équivalente
 - Augmentation des Ressources Propres sans contrepartie totale
 - ~~Diminution des Ressources Propres sans contrepartie totale~~
 - ~~Dépenses complémentaires sans contrepartie~~
 - Diminution des dépenses sans contrepartie
 - Ajustement des AE sans besoin en droit constaté
 - Ajustement des RE sans besoin en droit constaté
 - **Déprogrammation au BR pour Reprogrammation au BP sur éOTP Financés**
- **Virements de Masse**
 - Fonctionnement > Investissement
 - Fonctionnement > Masse Salariale
 - *Investissement > Fonctionnement*
 - *Investissement > Masse Salariale*
 - Masse Salariale > Fonctionnement
 - Masse Salariale > Investissement
- **Virements Inter-Sociétés**
 - Entre Budget Principal et BAIM – Sans Changement de Masse
 - Entre Budget Principal et BAIM – Avec Changement de Masse

BP 2023 : Cadrage provisoire

Le cadrage sera définitif suite au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) voté au CA du Mardi 19 juillet 2022

- La proposition de cadrage est en cours de définition, notamment compte tenu de la hausse des prix (énergie – matières premières)
- ✓ Éléments provisoires :
 - Enveloppes F+I sont ouvertes à 95 %
 - Plafond à respecter sur les dépenses de fonctionnement : 95 % du BP 2020
 - Enveloppes de RP reconduites et ouvertes à 100 %
- D'autres éléments de cadrages sont en cours de préparation dans le cadre du DOB

Inscription des demandes du BP dans la maquette de la DAF

- Le BP sera renseigné dans la maquette de collecte de la DAF sur un onglet dédié
- A la différence du BR :
 - Il n'y a pas de « typologie de variation » à renseigner
 - La MS hors éOTP / hors Projets (9000GPMS – NA), ne doit pas figurer dans la maquette de collecte de la DAF > uniquement dans l'outil DRH



Deuxième partie

Mode de Gestion des Programmes de Financement (PFI)

PFI Interne (I)

PFI de « suivi » d'un dispositif

> CFA, SDN, FIP, Métropole...

- Pas de nécessité d'équilibre ou de corrélation entre les dépenses et les recettes

- Pas de justificatif d'utilisation des fonds à fournir au financeur de manière systématique

- Pas de conditions de remboursement

Enveloppe

Non Financé

PFI Financé (F)

PFI dédié au suivi d'un projet financé

> ERASMUS, Financements Collectivités, Organismes Publics ou privés...

- Equilibre strict entre les dépenses et les recettes, avec recettes acquises à réalisation des dépenses

- Justificatif d'utilisation des fonds à fournir au financeur

- Avec condition de remboursement

Hors Enveloppe

Financé

PFI SCSP (S)

PFI dédié au suivi d'une action financée par la SCSP

> Actions spécifiques (Ascenseur Social, Bienvenue en France...), DSG, Fonds ORE...

- Pas d'équilibre annuel systématique, mais équilibre pluriannuel obligatoire

Hors Enveloppe

Financé

PFI MFDR (M)

PFI dédié au suivi d'un projet financé par le FDR

> MFDR 2017, PPI

- Contient des dépenses, mais des recettes ne sont pas systématiquement affectées à ces projets

Hors Enveloppe

Non Financé

BP 2023 : Enveloppe Budgétaire - Principes

**Périmètre
« Enveloppe »**

Dépenses et
Recettes qui ne
concernent pas un
projet ou un
dispositif
entièrement financé

=

Dépenses et
Recettes **Hors Projet**
Autofinancé suivi
sur PFI-éOTP dédié

NA et PFI en I

- > Dépenses pédagogiques et/ou patrimoniales
- > Ressources Propres
- > Recettes de Formation (Apprentissage, FC, Diplômes Etab...)

BP 2023 : Enveloppe Budgétaire - Principes

Dépenses

MS sur RP
à financer



Enveloppe de Fonctionnement et
d'Investissement (F+I)
sur le 1010 ou le 1080

Recettes

Enveloppe de
Ressources Propres (RP)
sur le 1010 ou le 1080

*Reste à Charge
pour l'Établissement*

BP 2023 : Enveloppe Budgétaire - Principes

Base enveloppe prévisionnelle finale 2023 de fonctionnement et investissement	
Enveloppe patrimoine 2023	0
Enveloppe dépenses de sûreté 2023	0
Enveloppe pédagogique 2023	0
Montant du plafond de fonctionnement (95% du BP 2020)	
Base enveloppe prévisionnelle initiale 2023 de fonctionnement et investissement	0
Ressources Propres BP 2023	0
Ressources Propres Enveloppe	0
Pourcentage de la variation de RP	100%
+ Variation de RP	0
+ Variation de MS sur RP Supplémentaire à Financer (Hors éOTP Financé)	0
= Base enveloppe prévisionnelle finale 2023 de fonctionnement et investissement	0

Respect de l'enveloppe	
Crédits BAIM (hors sûreté)	0
Crédits BAIM sûreté	0
Crédits hors BAIM	0
Crédits de fonctionnement et investissement alloués au BP 2023	0
- Base enveloppe prévisionnelle finale 2023 de fonctionnement et investissement	0
= ECART SUR ENVELOPPE RECALCULEE	0
<i>dont écart sur enveloppe plafonné de fonctionnement</i>	0
<i>dont écart sur enveloppe patrimoine + sûreté</i>	0
<i>dont écart sur enveloppe pédagogie</i>	0

Enveloppe F+I

- 13 Composantes du GT Moyens : issues de la MAJ du modèle d'allocation sur la base du réalisé 2021
- Autres structures : niveau d'enveloppe historique

Enveloppe RP

- Enveloppe historique

Variation de MS sur RP à financer

Ecart entre la MS BR 2 2022 et les variations de dépenses de l'enveloppe du BP, non structurelles et non financées (hors PFI F/S/M – hors CVEC – hors Loi ORE)

- ✓ La structure devra ajuster sa budgétisation en F+I selon le niveau de la **variation des RP**
 - Si la structure déclare plus de RP que l'enveloppe de référence, elle pourra budgétiser plus en dépenses que l'enveloppe F+I ouverte
 - Si la structure déclare moins de RP que l'enveloppe de référence, elle devra budgétiser moins que l'enveloppe F+I ouverte

BP 2023 : Enveloppe Budgétaire – Interprétations

CONTRÔLE DU RESPECT DE L'ENVELOPPE

En €, Hors "Eotp hors enveloppe"

Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	
Enveloppe patrimoine 2022	0
Enveloppe dépenses de sûreté 2022	0
Enveloppe pédagogique 2022	0
Montant du plafond de fonctionnement (95% du BP 2020)	307 325
Base enveloppe prévisionnelle initiale 2022 de fonctionnement et investissement	373 319
Ressources Propres BP 2022	1 727 325
Ressources Propres Enveloppe	1 763 342
Pourcentage de la variation de RP	90%
+ Variation de RP	-32 415
+ Variation de MS sur RP Supplémentaire à Financer (Hors éOTP Financé)	-28 220
= Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	312 684

Respect de l'enveloppe	
Crédits BAIM (hors sûreté)	0
Crédits BAIM sûreté	0
Crédits hors BAIM	312 675
Crédits de fonctionnement et investissement alloués au BP 2022	312 675
- Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	312 684
= ECART SUR ENVELOPPE RECALCULEE	-9
<i>dont écart sur enveloppe plafonné de fonctionnement</i>	<i>-45 650</i>
<i>dont écart sur enveloppe patrimoine + sûreté</i>	<i>0</i>
<i>dont écart sur enveloppe pédagogique</i>	<i>312 675</i>

	Total
Dépenses de fonctionnement	261 675
Dépenses d'investissement	51 000
Recettes de fonctionnement	1 727 325
Recettes d'investissement	0

La structure respecte toutes les conditions du cadrage

- Respect de l'enveloppe globale
- Respect du plafond de fonctionnement : 45 650 € non demandés (= 261 275 budgétisés – 307 325 de plafond)
- Variation de Ressources Propres négative de 32 415 €
- MS à financer de 28 220 €

✓ La variation négative de ressources propres et les dépenses de MS sur RP à financer sont absorbées par la non saturation de l'enveloppe F+I.

➤ L'enveloppe F+I ouverte est de 373 k€, la structure budgète seulement 312 k€ (261 675 + 51 000), soit une non utilisation de 60 k€ qui permet d'absorber la variation négative de RP et la MS à financer

BP 2023 : Enveloppe Budgétaire – Interprétations

CONTRÔLE DU RESPECT DE L'ENVELOPPE

En €, Hors "Eotp hors enveloppe"

Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	
Enveloppe patrimoine 2022	0
Enveloppe dépenses de sûreté 2022	0
Enveloppe pédagogique 2022	0
Montant du plafond de fonctionnement (95% du BP 2020)	340 520
Base enveloppe prévisionnelle initiale 2022 de fonctionnement et investissement	397 453
Ressources Propres BP 2022	287 560
Ressources Propres Enveloppe	256 450
Pourcentage de la variation de RP	100%
+ Variation de RP	31 110
+ Variation de MS sur RP Supplémentaire à Financer (Hors éOTP Financé)	-87 456
= Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	341 107

Respect de l'enveloppe	
Crédits BAIM (hors sûreté)	0
Crédits BAIM sûreté	0
Crédits hors BAIM	378 600
Crédits de fonctionnement et investissement alloués au BP 2022	378 600
- Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	341 107
= ECART SUR ENVELOPPE RECALCULEE	37 493
dont écart sur enveloppe plafonné de fonctionnement	-55 920
dont écart sur enveloppe patrimoine + sûreté	0
dont écart sur enveloppe pédagogique	378 600

	Total
Dépenses de fonctionnement	284 600
Dépenses d'investissement	94 000
Recettes de fonctionnement	287 560
Recettes d'investissement	0

La structure respecte partiellement les conditions du cadrage

- Dépassement de l'enveloppe globale
 - Respect du plafond de fonctionnement : 55 920 € non demandés (= 284 600 budgétisés – 340 520 de plafond)
 - Variation de Ressources Propres positive de 31 110 €
 - MS à financer de 87 456 €
- ✓ La variation positive des ressources propres et la non saturation de l'enveloppe F+I, ne sont pas suffisantes pour absorber la MS à financer de 87 456 €
- L'enveloppe F+I ouverte est de 397 453 €, la structure budgète 378 600 € (284 600 + 94 000), soit un écart de 18 853 € qui ne permet pas de compenser la variation de MS à financer

BP 2023 : Enveloppe Budgétaire – Interprétations

CONTRÔLE DU RESPECT DE L'ENVELOPPE

En €, Hors "Eotp hors enveloppe"

Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	
Enveloppe patrimoine 2022	838 682
Enveloppe dépenses de sûreté 2022	23 106
Enveloppe pédagogique 2022	455 628
Montant du plafond de fonctionnement (95% du BP 2020)	912 764
Base enveloppe prévisionnelle initiale 2022 de fonctionnement et investissement	1 317 416
Ressources Propres BP 2022	670 034
Ressources Propres Enveloppe	531 350
Pourcentage de la variation de RP	90%
+ Variation de RP	124 816
+ Variation de MS sur RP Supplémentaire à Financer (Hors éOTP Financé	-39 439
= Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	1 402 793

Respect de l'enveloppe	
Crédits BAIM (hors sûreté)	560 112
Crédits BAIM sûreté	10 000
Crédits hors BAIM	959 915
Crédits de fonctionnement et investissement alloués au BP 2022	1 530 027
- Base enveloppe prévisionnelle finale 2022 de fonctionnement et investissement	1 402 793

= ECART SUR ENVELOPPE RECALCULEE	127 234
<i>dont écart sur enveloppe plafonné de fonctionnement</i>	<i>252 263</i>
<i>dont écart sur enveloppe patrimoine + sûreté</i>	<i>-291 676</i>
<i>dont écart sur enveloppe pédagogie</i>	<i>504 287</i>

	Total
Dépenses de fonctionnement	1 165 027
Dépenses d'investissement	365 000
Recettes de fonctionnement	670 034
Recettes d'investissement	0

La structure respecte aucunes conditions du cadrage

- Dépassement de l'enveloppe globale
- Dépassement du plafond de fonctionnement pour 252 263 € (= 1 165 027 budgétisés – 912 764 de plafond)
- Variation de Ressources Propres positive de 124 816 €
- MS à financer de 39 439 €

✓ La variation positive des ressources propres et suffit pas à absorber le dépassement de l'enveloppe F+I et de la MS à financer.

➤ L'enveloppe F+I ouverte est de 1 317 416 €, la structure budgète 1 530 027 € (1 165 027 + 365 000), soit un écart de 212 611 € qui ne peut pas être compensé par la variation positive des RP

BP 2023 : Enveloppe Budgétaire – GT Moyens

Périmètre et principes du GT Moyens

- 13 Composantes : ALLSH – FDSP – IMPGT – SMPM – PHARMACIE – SCIENCES – FEG – FSS – EJCAM – INSPE – IUT – OSU PYTHEAS – POLYTECH
- 3 enveloppes : Pédagogie – Patrimoine – Sécurité
- ✓ L'enveloppe pédagogique peut financer des dépenses patrimoniales, **l'inverse non**

Mise à jour du modèle

- Les structures auront connaissance de leur nouvelle enveloppe mise à jour sur la base 2021, lors de la transmission des maquettes de collecte budgétaire
- ✓ Lors de la MAJ du modèle le bornage – 3 % / + 10 % a été appliqué

BP 2023 : Enveloppe Budgétaire – GT Moyens

		2021	2022	Evolution 21-22	Variation 21-22
(1)	Enveloppe Pédagogique	10 100 000	10 100 000	0	0%
(2)	Enveloppe Patrimoine	6 195 756	5 635 259	-560 497	-9%
(3) = (1) + (2)	Total Socle	16 295 756	15 735 259	-560 497	-3%
(4) = (5) - (3)	Effet Bornage - 3 % / + 10 %	63 884	585 778	521 894	817%
(5)	Total Socle Borné	16 359 640	16 321 038	-38 603	0%
(6)	Enveloppe Sécurité	1 597 013	1 597 013	0	0%
(7) = (5) + (6)	Total Allocation à 100 %	17 956 653	17 918 051	-38 602	0

- Lors de la remise à jour de l'allocation critérisée l'enveloppe patrimoine a diminué de - 560 k€ du fait de changements sur la qualification des surfaces formation – recherche et administration
- Après bornage, cela n'impacte l'allocation que de 38 k€

BP 2023 – BR 2 2022 : Méthodologie de Budgétisation – Autorisation d’Engagement (Dépenses) sur Enveloppe

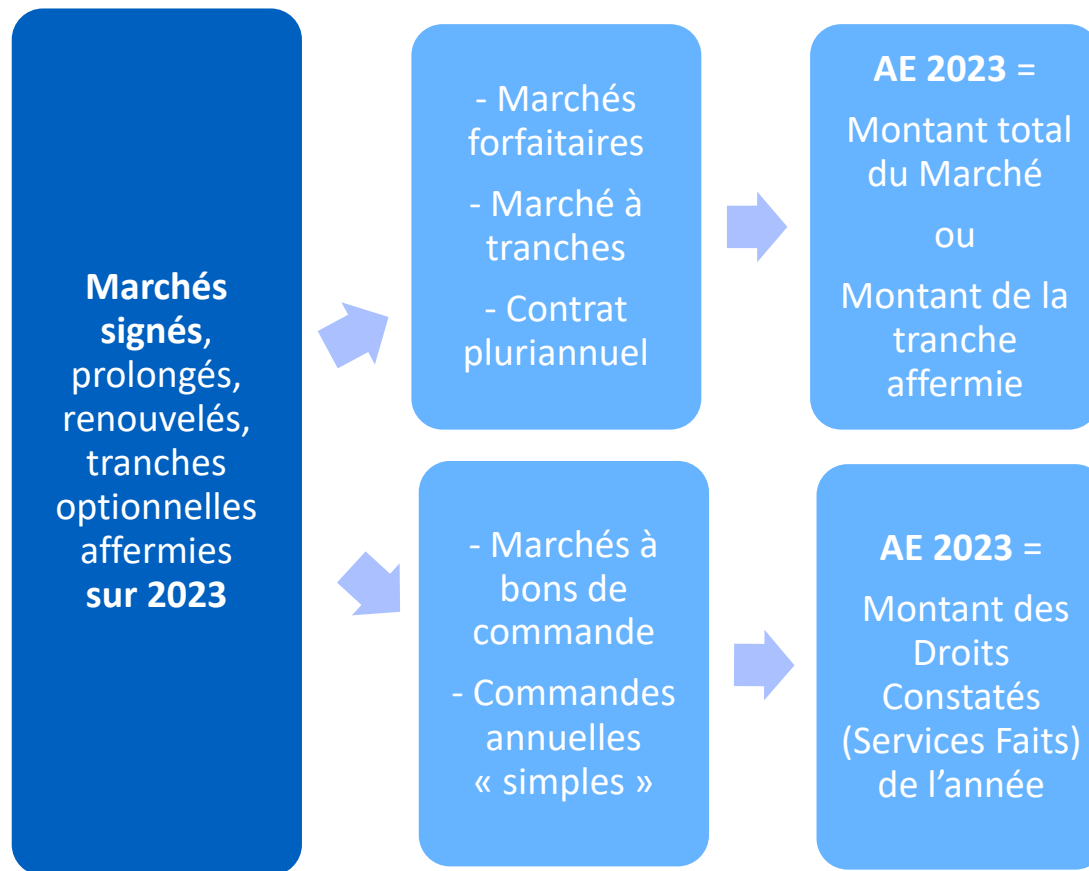
Autorisation d’Engagement (AE)

- Notion introduite par le Décret GBCP. C’est le budget qui sert à l’engagement des dépenses, c’est la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées sur l’exercice.
- Les AE donnent l’information de l’ensemble des engagements pris par l’établissement > appréciation de la soutenabilité budgétaire
- Le budget d’AE est consommé lors de l’engagement de la dépense (à l’émission du BdC)
- L’AE est une notion annuelle : il est prévu et consommé sur un exercice donné, cependant ils peuvent se dénouer en CP sur plusieurs exercices (cas des EJ à portée pluriannuelle ou décalage naturel du flux de la dépense)

Périmètre des AE du BP 2023 = Nouveaux engagements 2023

- Les AE du BP 2022 qui ne seront pas engagés avant la fin de l’exercice, doivent faire l’objet :
 - D’une déprogrammation au BR 2 2022 et d’une reprogrammation au BP 2023, si la non réalisation est certaine
 - D’une reprogrammation sur le prochain BR 2023, si la non réalisation n’est pas encore certaine dans le cadre de la préparation de ce budget
- Pas d’automaticité des reports pour les AE non consommés

BP 2023 – BR 2 2022 : Méthodologie de Budgétisation – Autorisation d'Engagement (Dépenses) sur Enveloppe



BP 2023 – BR 2 2022 : Méthodologie de Budgétisation – Autorisation d'Engagement (Dépenses) sur Enveloppe

**Marchés signés
et engagés
avant 2023**



- Marchés
forfaitaires
pluriannuel
avec exécution
sur 2023

- Engagement
total du marché
avant 2023



AE 2023 = 0

Prévoir
uniquement des
Droits Constatés
pour la part de
charge annuelle

BP 2023 – BR 2 2022 : Méthodologie de Budgétisation – Recettes sur l'Enveloppe

Prévisions en Comptabilité Générale (en Droits Constatés)

- Liées aux droits acquis durant l'exercice
- **BP 2023 en DC = Prévisions des recettes titrées et des variations de PAR-PCA**
- N.B : Pour les droits d'inscription, comptabilisation à l'encaissement > plus de 4/12^{ème} - 8/12^{ème}

Prévisions en Comptabilité Budgétaire (en RE)

- Liés aux encaissements à venir sur l'exercice
- Par simplification : **BP 2023 en RE = BP 2023 en DC**
- Pour les contrats financés (Hors Enveloppe), la prévision du RE dépendra des dispositions de la convention > *cf partie dédié aux prévisions de RE sur le Hors Enveloppe*

BP 2023 : Hors Enveloppe Budgétaire - Principes

**Périmètre
« Hors
Enveloppe »**



Dépenses et
Recettes
**Sur Projet
Autofinancé suivi
sur PFI-éOTP dédié**



PFI en F – S - M
> Conventions ou
financements à
justifier avec
condition de
remboursement
> Dispositifs
spécifiques à isoler
du périmètre de
« l'Enveloppe »

BP 2023 : Hors Enveloppe Budgétaire - Principes

Dépenses

Masse Salariale
affectée au Projet

+

Fonctionnement et
Investissement
affecté au Projet

Recettes

Financement du Projet

BP 2023 : Hors Enveloppe Budgétaire – Prévisions budgétaires sur les projets financés

Prévisions en Comptabilité Générale (en Droits Constatés)

- Dépenses = prévisions des dépenses réalisées (= Services Faits) de l'Exercice 2023
- Recettes :
 - PFI en F : Recettes = aux prévisions des dépenses réalisées (équilibre annuel obligatoire)
 - PFI en S : Budgétisation de 100 % de la recette l'année de notification, 0 les autres années (équilibre jugé de manière pluriannuelle) > pas de corrélation avec la prévision des dépenses

Prévisions en Comptabilité Budgétaire (en AE / RE)

- AE = aux prévisions de Services Faits de l'Exercice
 - Attention - Reversements Partenaires ERASMUS : Budgétisation en AE de l'ensemble des reversements sur l'année de signature des conventions de reversement, 0 les années suivantes (**AE<> DC**)
- RE : dépendent des prévisions de versements inscrites dans la convention, prévoir sur 2023 le montant des versements prévus sur l'exercice > la prévision est indépendante des recettes et des dépenses en droit constatés ou en AE

N.B : Sur les projets suivi par des PFI éOTP dédiés, la Masse Salariale doit être budgétisée dans la maquette DAF

BP 2023 : Hors Enveloppe Budgétaire – Modifications du budget hors phases budgétaires

Ouverture d'une convention non prévue

- Cas d'une convention nouvelle, signée en cours d'exercice, sans prévision budgétaire
- Possibilité d'ouvrir les crédits avant le BR suivant, s'il y a des dépenses urgentes à engager
- Pas de régularisation au BR suivant, sauf en MS

Réajustement du Budget à la baisse

- Si le montant notifié est inférieur au montant budgétisé, la DAF Budget viendra réajuster les crédits à la baisse
- Maitrise des risques, permet d'éviter toute surconsommation non financée

BP 2023 : Hors Enveloppe Budgétaire – Actions CVEC

Désormais, l'ensemble des actions financées par la CVEC sont suivies sur des PFI dédiés, qu'il s'agisse :

- de projets en lien avec la CVEC de Campus
- d'Appels à Projets
- **d'enveloppes ouvertes sur les structures pour des budgets récurrents ou des actions individualisables** (*depuis le BP 2022 : SIUMPPS – SUAPS – DEVE – DDD...*)

Concernant le dernier point, les structures concernées devront inscrire dans le PFI dédié, les dépenses réparties en 3 masses, à hauteur de l'enveloppe validée par la commission CVEC de Septembre, puis votées à la CFVU et au CA d'Octobre

La MS financée par la CVEC devra être inscrite et fléchée dans les outils DEMAT de la DRH et correspondre aux éléments validés en commission

Les éOTP CVEC sont considérés « Hors Enveloppe » et ne donnent pas droit à report en cas de non consommation

- La DEVE est en train de solliciter les structures pour préparer la commission CVEC, il est notamment demandé la répartition de l'enveloppe 2023 par masse
 - L'enveloppe 2023 sera identique à l'enveloppe 2022



Troisième partie

BP 2023 – BR 2 2022 : Maquette de collecte DAF

- La maquette de collecte du BP 2023 et du BR 2 2022 est identique aux documents utilisés pour le BP 2022 et pour le BR 1 2022
- Les demandes du BP et/ou du BR se feront sur le même fichier dans 2 onglets distincts
- La maquette fait apparaitre plusieurs onglets :
 - Les onglets d'intégration, permettent de renseigner vos demandes budgétaires
 - Les onglets de contrôle des PFI, permettent de vérifier l'équilibre des dépenses et des recettes en droits constatés sur les PFI
 - L'onglet « Contrôle Enveloppe », permet de juger du respect de l'équilibre de l'enveloppe et des conditions du cadrage
 - Les onglets de synthèses, permettent d'avoir des restitutions en comptabilité générale ou budgétaire ; et pouvoir analyser les demandes du BP ou du BR, en les mettant en regard avec les précédentes phases ou réalisations

BP 2023 – BR 2 2022 : Maquette de collecte DAF – Cas Pratiques et Exemples

Cas 1

- Nouvelle convention à justifier de 150 k€ pour une durée de 2 ans avec le CD 13, signée en 2023
- La convention prévoit une avance de 100 k€ à la signature
- Le porteur de projet prévoit de dépenser 60 k€ la première année (20 en Fct, 40 en MS)

Cas 2

- Prévision de la 2^{ème} année d'exécution du Marché de Nettoyage (part forfaitaire) d'un montant de 175 k€ pour 12 mois
- Prévision de la partie « Marché à BdC » du Nettoyage pour 2023 d'un montant de 50 k€

Cas 3

- Nouvelle convention ERASMUS (AMU Coordinateur), de 5 M€ pour une durée de 3 ans signée en 2023
- La part AMU est de 1 M€ sur l'ensemble du projet, les conventions de reversements seront établies avant la fin de l'exercice 2023 avec les différents partenaires
- La convention prévoit une avance de 2 M€ à signature
- Le porteur de projet prévoit de dépenser sur la première année 1,5 M€ dont 1 M€ pour les reversements aux partenaires, le reste en Masse Salariale

BP 2023 – BR 2 2022 : Maquette de collecte DAF – Cas Pratiques et Exemples

Cas 4

- La structure prévoit des prestations internes vendeuses avec d'autres structures pour 60 k€ sur 2023

Cas 5

- La structure prévoit un réajustement à la baisse de ses recettes de diplômes propres dans le cadre du BR 2 pour 40 k€
- Les dépenses sont également réajustées : 10 k€ en fonctionnement et 30 k€ en masse salariale

BP 2023 – BR 2 2022 : Mise à disposition de la documentation utile au Dialogue de Gestion

- ✓ Suite au DOB du 19/07, le Service Budget de la DAF transmettra aux structures l'ensemble des supports utiles au dialogue de gestion des 2 phases budgétaires concernées
- Les documents concernés sont :
 - La maquette de collecte de la DAF
 - La mise à jour de l'enveloppe critérisée (calcul fait par la DPCG)
 - Les lettres de cadrage et les notes techniques de la DAF et de la DRH
- Les documents seront transmis aux structures par mail, **avant le Vendredi 22/07/2022**
- ✓ Ils seront également disponibles sur le site « IntrAMU » de la DAF BUDGET : <https://www.univ-amu.fr/fr/intramu/daf-budget>
- Les interlocuteurs du Pôle Budget de la DAF et du Bureau Masse Salariale et Emplois de la DRH sont à disposition pour toute question

BP 2023 – BR 2 2022 : Maquette de collecte DAF – Echanges et retour des Documents

- Les ateliers techniques auront lieu **du 05/09/2022 au 23/09/2022**, en présentiel au Pharo ou à distance via Skype ou Zoom
 - Le Service Budget prendra contact avec vous entre le 08/07/22 et le 22/07/22 afin de convenir d'un RDV, les invitations Outlook seront transmises ensuite
 - Les DGSA, s'ils le souhaitent, pourront participer aux ateliers des structures de leurs périmètre
- Avant chaque atelier technique, la structure devra transmettre sa maquette budgétaire complétée au Service Budget, au minimum 48h avant le RDV
 - ✓ Cela permettra au Service Budget de réaliser une première analyse sur les données et préparer l'atelier technique en prenant compte des demandes
- Suite aux ateliers, **la maquette de collecte finalisée et vérifiée par le Service Budget sera retournée au plus tard le Mardi 27 Septembre**
 - Les retours définitifs qui peuvent être faits avant cette date sont les bienvenus
- Les retours définitifs sont adressés auprès de votre interlocuteur du Service Budget en mettant en copie le Directeur du Pôle Budget ainsi que la Responsable du Service Budget

BP 2023 – BR 2 2022 : Projets PIA / France 2030

- Une animation spécifique est mise en place sur les PIA, des réunions seront organisées par la DAF afin d'informer les porteurs de projets des actions à réaliser (*8 ou 15 Septembre au choix*)
- Les PIA sont budgétisés dans des documents dédiés et ne doivent pas apparaître dans la maquette de collecte de la DAF
- Florence LUCCHINI est l'interlocutrice dédiée aux projets PIA au sein de la DAF BUDGET

BR 2 2022

- **04/07** : Transmission de la Maquette et de la fiche Pluriannuelle aux porteurs de projets
- **13/09** : Retour des éléments à la DAF Budget sur AMU Projets
- **27/09** : Validation et contrôles DAF + Visa VP A*Midex

BP 2023

- **11/07** : Transmission de la Maquette et de la fiche Pluriannuelle aux porteurs de projets
- **28/09** : Retour des éléments à la DAF Budget sur AMU Projets
- **14/10** : Validation et contrôles DAF + Visa VP A*Midex



Quatrième partie

BR 2 2022 : Calendrier Macro

Juillet

- 07 : Réunions de Lancement du BP 2023 – BR 2 2022 (DAF + DRH)
- 08 > 22 : **Prises de RDV pour les Ateliers Techniques**
- 19 : Débat d’Orientation Budgétaire (DOB 2023) lors du CA
- 20 – 21 : **Transmission des Maquettes DAF + Lettres de Cadrage et Notes Technique (DAF & DRH)**

Septembre

- 05 > 23 : **Ateliers Techniques DAF et DRH**
- 27 : **Retour définitif des éléments à la DAF et à la DRH**
- 28 > 30 : Consolidation des retours des Composantes, Services Communs et Centraux

Octobre

- 03 > 07 : Consolidation globale et analyses du BR 2
- 10 > 13 : **Process de validation et d’arbitrages du BR 2**
- 17 > 28 : Elaboration des états réglementaires pour le Rectorat (tableaux et note)

Novembre

- 04 : Transmission des documents au Rectorat pour contrôle
- Réunion Rectorat
- 22 : **Conseil d’Administration - Vote du BR 2 2022**

BP 2023 : Calendrier Macro

Juillet

- 07 : Réunions de Lancement du BP 2023 – BR 2 2022 (DAF + DRH)
- **08 > 22 : Prises de RDV pour les Ateliers Techniques**
- 19 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB 2023) lors du CA
- **20 – 21 : Transmission des Maquettes DAF + Lettres de Cadrage et Notes Technique (DAF & DRH)**

Septembre

- **05 > 23 : Ateliers Techniques DAF et DRH**
- **27 : Retour définitif des éléments à la DAF et à la DRH**
- 28 > 30 : Consolidation des retours des Composantes, Services Communs et Centraux

Octobre

- 03 > 07 : Première consolidation du BP
- 10 > 13 : Présentation des premiers équilibres du BP à la Gouvernance
- **17 > 25 : Conférences des Moyens**

Novembre

- 02 > 10 : Consolidation globale et analyses du BP
- **14 > 17 : Process de validation et d'arbitrages du BP**
- 18 > 25 : Elaboration des états réglementaires pour le Rectorat (tableaux et note)
- 28 : Transmission des documents au Rectorat pour contrôle

Décembre

- Restitution des arbitrages aux structures par la Gouvernance
- Réunion Rectorat
- **13/12 : Conseil d'Administration - Vote du BP 2023**

BP 2023 : Conférence des Moyens – Organisation

- Déroulement **entre le 17/10/22 et le 25/10/22** : 1 semaine avant les vacances scolaires + les 2 premiers jours des vacances scolaires
- **Objectifs :**
 - Présenter pour les structures concernées leur stratégie de construction du budget et de la campagne d'emplois en réponse au cadrage
 - Expliciter de manière contradictoire les situations qui vont nécessiter des arbitrages de la gouvernance
- **Participants à la CM :**
 - Pour la structure : Direction et RAD
 - Pour la Gouvernance : VP Formation – VP Recherche – VP RH et Patrimoine – VP Thématique - DGS et/ou DGSA
 - Pour les directions centrales : DAF et DRH
- Transmission du PPT aux structures concernées dès la rentrée, des échanges auront lieu avec votre interlocuteur DAF Budget sur la 1ere quinzaine d'octobre afin de finaliser le PPT
- Le PPT devra être retourné au maximum 48h avant la date de la CM

BP 2023 : Conférence des Moyens – Rappel du périmètre précédent (2021 pour le BP 2022)

Structures vues en 2021 (19)

- ALLSH
- FDSP
- IMPGT
- FEG
- IAE
- EJCAM
- SMPM
- PHARMACIE
- SCIENCES
- FSS
- OSU PYTHEAS
- POLYTECH
- IUT
- INSPE
- MMSH

- DOSI
- DRI
- SUL

- DEVE

Composantes et services communs non vus en 2021 (13)

- CFMI
- IRT

- SCD
- SCASC
- IREM
- SCCDS
- UTL
- SCPU
- SUMPP
- SUIO
- SUAPS
- SIUMPPS
- SFPC

Services Centraux non vus en 2021 (12)

- DIRCOM
- DSSD
- PATRIMOINE (DEPIL / DDPI / PLAN CAMPUS)
- DEVELOPPEMENT DURABLE
- DHSE
- DPMSE
- DCS
- MISSION EGALITE
- DRH (Formation / Handicap / Concours)
- CRFCB
- HEXAGONE
- CUBE

Certification en Langues

- Le coût par étudiant pour la certification en langues est de 42 €, il est prévu la prise en charge suivante :
 - 6 € par la composante
 - 36 € par le central (compensation MESRI et financement AMU)
- La prise en charge de l'établissement sera reversée à la structure par virement, courant septembre, sur la base du nombre d'étudiant et à l'appui de la facturation du prestataire
- La DEVE interviendra dans le processus en lien avec la DAF Budget
 - La structure devra communiquer à la DEVE le Centre Financier sur lequel effectuer les virements

Marchés Nettoyage et Gardiennage

Marché de Nettoyage

- Le Service Budget a pu comparer les prévisions budgétaires avec les notifications réelles
 - Les structures ont été sollicitées afin d'effectuer les régularisations d'AE > les opérations seront enregistrées prochainement
- En cas de modification des prestations, la DAF Budget se mettra en rapport mensuellement avec le Pôle Logistique de la DEPIL pour rafraichir l'analyse et déterminer les éventuelles modifications d'AE à effectuer

Marché de Gardiennage

- Ce marché a été budgétisé lors du BP 2022, les notifications interviendront tardivement sur le mois de décembre 2022
- **Il est important de laisser les crédits d'AE disponibles pour engager ces marchés lorsqu'ils seront notifiés**
- ✓ Une réflexion sera menée en lien avec le Pôle Gestion Financière sur l'opportunité de mettre en place des réservations de crédits afin maîtriser les risques liés



**Le Pôle Budget de la DAF
vous remercie pour votre
participation**